

OBJET **CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE MATERNELLE HENRY DUNANT
A MONTGAILLARD**

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Une nouvelle école maternelle va être construite à proximité de l'actuelle école élémentaire Henry Dunant, comportant cinq classes, une BCD, un restaurant scolaire et un logement de gardien.

Par délibération n°08/5-20 du 3 juillet 2008, vous avez approuvé le dossier de consultation des entreprises et l'estimation prévisionnelle, et m'avez autorisé à lancer l'appel d'offres.

L'estimation prévisionnelle se décompose comme suit :

- part communale	1 493 000,00 €,
- part CINOR pour la restauration	839 600,00 €,
total HT	2 333 000,00 €.

La part communale de cette opération est éligible au nouveau dispositif de financement des équipements communaux arrêté par le conseil Général, le « Contrat de Coopération Communale 2008/ 2010 » (CCC 2008/ 2010) ; en effet, celui-ci comporte un volet « Projets communaux relevant des grandes priorités départementales », au nombre desquelles figure la petite enfance et l'éducation.

Sur la base d'une aide départementale -CCC 2008/ 2010 / volet priorités départementales- au taux maximal, soit 80 %, le plan de financement s'établirait comme suit :

Financier	Montant HT	Taux de financement
Département / CCC 2008/ 2010	1 194 400,00 €	80,00 %
Commune	298 600,00 €	20,00 %
Total	1 493 000,00 €	100,00 %

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus, pour la part communale de l'opération ;
- de m'autoriser à solliciter une subvention départementale pour ce projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Gilbert ANNETTE

OBJET **CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE MATERNELLE HENRY DUNANT
A MONTGAILLARD**

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-20 du Conseil Municipal en séance du 3 juillet 2008 ;

Sur le RAPPORT N° 08/6-07 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BAREIGTS Ericka, 2ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dits Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve le plan de financement suivant pour la part communale de l'opération de construction de l'Ecole Maternelle Henry Dunant de 5 classes à Montgaillard.

Financier	Montant HT	Taux de financement
Département / CCC 2008/ 2010	1 194 400,00 €	80,00 %
Commune	298 600,00 €	20,00 %
Total	1 493 000,00 €	100,00 %

ARTICLE 2 Autorise le Maire à solliciter la subvention du Département / Contrat de Coopération Communale - volet priorités départementales, pour cette opération, au taux maximal autorisé par ce dispositif.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **16 SEP. 2008**



Gilbert ANNETTE